

LA FÉDÉRATION-HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale . . » 26.- » 13.-
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Jeudi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

ANNONCES:
Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 5.11.87
Succursales et Agences en Suisse et à l'Etranger

ANNONCES:
suisses 15 centimes le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

La Suisse à l'Exposition universelle de New-York

C'est le 4 mai dernier qu'a été hissé le drapeau fédéral au Pavillon suisse de l'Exposition internationale de New-York. Un millier d'invités ont assisté à cette cérémonie de réouverture. On remarquait dans l'assistance les délégués des autorités américaines, des sociétés suisses aux Etats-Unis, les représentants de la presse et de nombreux exposants. Des discours furent prononcés par MM. Bruggmann, ministre de Suisse à Washington, Grover Whalen, président de l'Exposition de New-York, et par Monsieur le Consul-général Nef, commissaire général de la section suisse. Après le lunch officiel, une partie récréative se déroula dans les jardins du Pavillon suisse: des groupes costumés, des lanceurs de drapeaux et des yodleurs se produisirent; on assista à des danses populaires et applaudit l'orchestre Zumstein. Un bal termina la journée.

Trafic des paiements avec l'étranger

Bulgarie

Paiement des frais de transport et des surtaxes dans le trafic international de marchandises

A partir du 5 mars 1940, le paiement des frais de transport et des surtaxes ainsi que la perception de la prime de 36 % se feront dans le trafic des marchandises internationaux d'après la disposition suivante, et ceci indépendamment du fait que les envois se font d'après les tarifs internationaux directs (envois directs) ou selon les tarifs intérieurs (envois interrompus):

En principe tous les envois à l'étranger de marchandises en wagons ou en pièces doivent être faits sans que les frais de transport et les frais supplémentaires soient payés; tout au plus les frais de transport et les surtaxes pourront-ils être payés jusqu'à la gare frontière en Bulgarie.

Des envois de marchandises en wagons ou en pièces destinés à la Suisse sont acceptés, frais de transport et surtaxes payés jusqu'à la gare frontière d'entrée; en ce qui concerne les frais touchant le transport en transit, une prime de 36 % est prélevée.

Argentine

Restrictions à l'importation et en matière de devises.

Par circulaire no. 586 du 17 avril 1940, l'Office de contrôle des devises en Argentine publie une décision du Ministère des finances d'après laquelle l'importation de marchandises suisses en Argentine est maintenant en principe libérée de toute entrave, c'est-à-dire que les devises pour l'importation sont mises à disposition sans restrictions, à quelques exceptions importantes près.

Echanges commerciaux réciproques et service des paiements entre la Suisse et la Turquie

Après plusieurs semaines de négociations à Constantinople entre une délégation suisse présidée par M. Ebrard, Délégué aux accords commerciaux, et une délégation turque, un nouvel accord turco-suisse a été signé le 8 mai 1940 au sujet des échanges commerciaux réciproques et du service des paiements. L'accord qui est conclu pour une année, entrera en vigueur le 1er juin 1940 après ratification par les deux gouvernements.

Commerce extérieur

Australie

Suivant une communication télégraphique du Consulat général de Suisse à Sydney, un impôt de guerre de 10 % basé sur la déclaration de douane est prélevé sur toutes les marchandises, ceci entrant en vigueur le 3 mai 1940.

L'impôt sur la vente a été porté de 6 à 8 1/3 %.

Australie

Réglementation concernant les licences d'importation

Le Haut-Commissaire d'Australie a reçu un avis télégraphique selon lequel les restrictions additionnelles suivantes seraient appliquées aux importations en Australie, provenant de pays dont la monnaie n'est pas la £ sterling. Les restrictions en vigueur depuis le 1er avril 1940 ne s'appliquent à aucun pays de l'Empire britannique excepté le Canada, Terre-Neuve et Hong-Kong:

Restriction de 50 %

..... ex 318 (A) (3) Pendulettes qui ne sont pas mentionnées par ailleurs, pédomètres, compteurs de poche et articles semblables.

318 (A) (4) (a) Montres-bracelets qui ne sont pas mentionnées par ailleurs, et boîtes pour celles-ci.

Grèce

Restrictions d'importation

Le Secrétaire Commercial de Sa Majesté auprès de la Légation d'Athènes rapporte qu'un décret grec No. 23910 du 26 février 1940 prévoit la délivrance de licences d'importation pour les marchandises mentionnées ci-dessous, à condition qu'elles aient été commandées à l'étranger avant le 9 septembre 1939 et conformément au régime d'importation qui était en vigueur à ce moment-là pour chaque pays.

Le décret prévoit également que les marchandises pour lesquelles les importateurs avaient un contingent d'importation pour le 2e semestre de 1939, peuvent être importées à valoir sur ledit contingent, tandis que les marchandises commandées en supplément de ces contingents peuvent être dédouanées contre paiement d'une prime de 20 % de la valeur au Gouvernement Grec. Les licences d'importation sont délivrées conditionnellement, les marchandises devant être dédouanées en Grèce avant le 31 mars 1940 pour les marchandises arrivées et avant le 31 mai pour les marchandises non encore reçues, les prix auxquels ces marchandises ont été commandées devant être respectés par les fournisseurs; une déclaration de l'importateur stipulant que les marchandises avaient bien été commandées devra être présentée par l'importateur à la Chambre de Commerce.

Nos. 129-130 Articles en or et en platine, et bijouterie
» 135 b Accessoires de gramophones
» 137 (e) 3 Disques de gramophones.

St. Christophe et Nevis (Îles Sous-le-Vent)

Restrictions d'importation et d'exportation

La « St. Christopher & Nevis Gazette » du 20 janvier 1940 publie le texte des prescriptions (Restrictions d'importation et d'exportation) de défense 1940, mises en vigueur le 1er février et interdisant l'importation et l'exportation de St. Christophe et Nevis de toutes marchandises (y compris tous les articles, marchandises, matières de toute nature, produits alimentaires et bétail) sans avoir obtenu une licence.

Ces prescriptions annulent et remplacent toutes celles en vigueur jusqu'ici concernant les restrictions d'importation et d'exportation.

Îles Sous-le-Vent (Leeward Islands)

Restrictions d'importation et d'exportation

Le « Leeward Islands Gazette » du 16 janvier 1940 publie le texte des prescriptions de défense 1940 (restrictions d'importation et d'exportation) entrées en vigueur le 1er février, qui interdisent l'importation et l'exportation dans les Îles Sous-le-Vent, sans avoir obtenu une licence, de tous produits (c'est-à-dire de tous articles, marchandises, matériel, matières premières de toute nature, produits alimentaires et bétail).

Les prescriptions de défense (Interdiction d'exportation No. 3) 1939 et les prescriptions de défense (restrictions d'importation No. 4) 1939 (Voir Board of Trade Journal » du 9 novembre 1939 et du 7 décembre 1939) sont annulées.

Birmanie

Certificats d'origine et d'intérêt

Le « Burma Trade Journal » de décembre 1939 publie le texte d'une ordonnance No. 207 émanant du Département du Commerce et de l'Industrie (Division du Commerce), datée du 13 décembre 1939, interdisant l'importation en Birmanie de toutes marchandises provenant de certains pays neutres d'Europe, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un certificat d'origine et d'intérêt y relatif. Ce certificat ne sera valable que s'il indique que pas plus de 25 % de la valeur des marchandises représente des matières produites ou cultivées, ou de la main d'œuvre exécutée, en pays ennemi.

Îles Bermudes

Restrictions d'importation

La « Bermuda Official Gazette » du 15 janvier 1940 publie le texte d'une ordonnance datée du 11 janvier, interdisant l'importation aux Îles Bermudes d'articles de toutes descriptions, sans avoir obtenu une licence.

Egypte

La loi sur les marques de fabrique.

La loi sur les marques de fabrique et de commerce et sur les désignations industrielles et commerciales est entrée en vigueur dès le 1er avril 1940. Elle a pour but de protéger contre la fraude les fabricants et les consommateurs.

En ce qui concerne les marques de fabrique, l'enregistrement est une preuve officielle de la possession de la marque par l'intéressé sans égard à l'usage ou au non usage au moment de l'enregistrement. Celui-ci assure la protection de la marque sur tout le territoire égyptien, tandis qu la protection d'une marque non enregistrée est laissée à l'appréciation du tribunal.

L'enregistrement d'une marque est constitutif de la propriété lorsque celui qui l'a enregistré laura employé d'une manière continue pendant cinq ans au moins sans donner lieu à une action déclarée fondée. Par contre, la propriété d'une marque non enregistrée pourra toujours être contestée.

Tandis que le propriétaire d'une marque non enregistrée ne pourra, en cas d'imitation ou de contrefaçon, que demander des dommages-intérêts, le législateur a prévu des pénalités sévères (jusqu'à 300 £ e. d'amende et 2 ans d'emprisonnement) pour l'imitation ou la contrefaçon d'une marque enregistrée.

En ce qui concerne les désignations industrielles et commerciales, la loi édicte la peine d'un an de prison ou de 100 £ e. d'amende en cas d'emploi d'une fausse indication.

CONTREPIVOTS ET
EMBOUTISSAGES
EN TOUS GENRES

Weber Frères, St-Juier

TÉLÉPHONE 1.51

ANTIROUILLE S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS

Doubs 152 - Téléphone 2.14.92

Nickelage, argentage de mouvements.

Dorage de chatons.

Passage au bain antirouille de toutes pièces d'horlogerie en acier.

Département spécial pour le nickelage de pièces en série. — Décolletage et T. S. F.



PIERRES FINES pour L'HORLOGERIE

BRUNNER FRÈRES
LES ÉCREUSES LE LOCLE

TÉLÉPHONES: BUREAU 3.12.57
DOMICILE 3.15.98

PIERRES A CHASSER, diamètres précis

Livrasons par retour.

PRIX AVANTAGEUX

EXPORTATION

Schindler & Liechti

G. m. b. H.

Fabrication de Fraises

Spécialité : Fraises pour pignons et roues à profil constant et théoriquement juste.

Téléphone 37.57

BIENNE

Chemin du Coteau, 25

OUTILLAGE ET MÉCANIQUE DE PRÉCISION

J. L. QUARTIER, BIENNE

Ch. du Cornouiller 1
Tél. 5096

Construction de tout genre d'outillages, Appareils et Instruments Spécialités pour l'horlogerie • Etampes simples et compliquées • Jauge cyl. et de formes • Entreprise de travaux de fraisages, taillages et découpages en séries

BISEAUX

POLIS - LAPIDÉS - SPÉCIAUX MATS

NICKELAGE

ARGENTAGE

RHODIAGE

MEYLAN FILS & CO
LA CHAUX-DE-FONDS, PARC 148 TÉL. 2.34.60

INSTALLATIONS ULTRA-MODERNES — LIVRAISONS RAPIDES

CHRONOGRAPHES

Un poussoir de chronographe bien ajusté aide à vendre celui-ci. Pour cela adressez-vous à

F. SURDEZ

pour le préparage de vos boîtes. — Emboîtement du plus simple au plus compliqué.
Rue du Parc 9 ter LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone 2.29.93

(Système breveté). — Fournitures des poussoirs et couronnes.

COMPTABLE

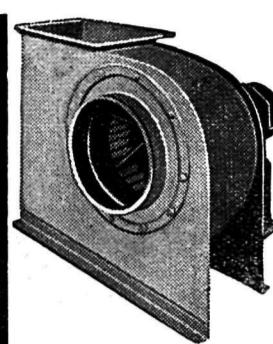
expérimentée, sténo-dactylographie, de langue allemande de préférence, mais connaissant bien le français et si possible l'anglais, serait engagée de suite.

Faire offres par écrit à Fabrique Hélios, Gurzelen 16, à Bienne.

Usine mécanique

se recommande pour travaux de décolletages, reprises et perçages sur tours à revolvers, capacité 16 mm de petits emboutissages et capsulages, taraudages.

Adresser demandes sous chiffre P 2303 N à Publicitas Neuchâtel.



VENTILATEURS

A. RUEFLI, Biение
Route de Boujean 52 a. Téléphone 23.74

Installations de dépoussièrage pour tours à polir, lapidaire,

Evacuation des vapeurs de bains de chromage, de dorage et autres

Filtres à air
Chaussages à air

PIERRES CHASSÉES - CHATONS - BOUCHONS

Empierrage de mouvements simples et compliqués

ALBERT STEINMANN

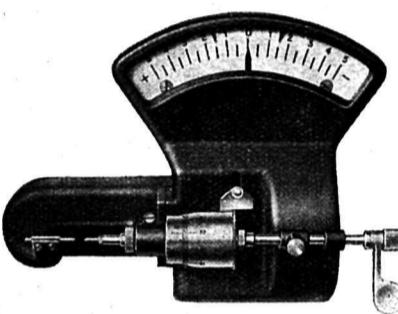
Téléphone 2.24.59

La Chaux-de-Fonds, Léop. Robert 109

Outilé pour faire le préparage d'ébauches

LIVRE VITE — BIEN — BON MARCHÉ

Seul fabricant des machines à calculer „STIMA“ et „TREBLA“
Se charge de la fabrication de tous genres de compteurs et tous travaux de grande série.



Micromètres-Comparateurs « TAVANNES »

pour mesurages accélérés de grandes séries.

Tous genres de micromètres spécialement adaptés aux besoins de l'horlogerie.

Tavannes Machines Co. S.A.
TAVANNES

A VENDRE, faute d'emploi

BALANCIERS d'occasion mais en bon état,

2 balanciers sur socle, vis 70 m/m

5 autres, vis 50 m/m

1 petit, sur pied, vis 45 m/m

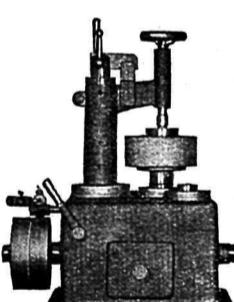
MARTEAU PILON, en bon état de fonction,

convenant pour forgeage et étampage à chaud (marteau de 45 kg.)

Petite **INSTALLATION DE DÉPOUSSIÈRAGE** — Marque Staefa avec aspirateur, caisse de récupération à filtre et tuyauterie. Conviendrait à polisseur-lapideur travaillant des matières précieuses.

Le tout à des conditions très avantageuses.

S'adresser à: **J. BONINCHI & ses FILS**
14, ch. de Maisonneuve, Châtelaine-Genève.



Constructeur-Mécanicien

HERMANN MEYER

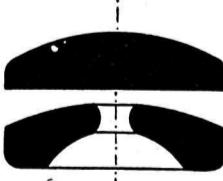
BIENNE 7 Téléphone 29.35

Machines modernes pour la fabrication d'Aiguilles et Pierres fines de montres.

LES FABRIQUES PIERRE SEITZ

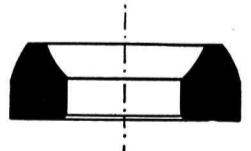
LES BRENETS (SUISSE)

Téléphone 3.30.44



livrent consciencieusement toutes pierres d'horlogerie et contre-pivots.

Longue expérience dans la fabrication de la pierre à chasser, diamètre précis, trous garantis concentriques.



SPÉIALISTE DE LA PIERRE, TROU OLIVÉ

Livrasons rapides et consciencieuses, au plus juste prix.

Mouvements: 6 3/4 A.S. 969

5 1/2 " 1012

4 3/4 " 1017

Disponibles chez:

ELVADO

Postiers 5

La Chaux-de-Fonds

Maison de Durban avec succursales à Cape Town, Johannesburg et en Rhodésie, cherche

représentation

exclusive de fabrique de montres Roskopf pour l'Afrique du Sud.

Offres sous chiffre P 2008 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Commerce extérieur**Nouvelle-Zélande****Licences d'importation — Quatrième période**

Le « Board of Trade » a été informé par le Commissaire du Commerce de Sa Majesté à Wellington que la liste des marchandises auxquelles s'appliquent les restrictions pour la 4^e période de licences d'importation (juillet-décembre 1940) est pratiquement la même que celle de la 3^e période (janvier-juin 1940) (voir pages 585-590 du « Board of Trade Journal » du 26 octobre 1939).

Basutoland, Bechuanaland et Swaziland**Contrôle des importations**

Le « Board of Trade » a reçu des exemplaires des avis Nos. 46-48 de 1940, du Haut Commissaire, qui prévoient, à dater du 21 mars 1940, l'interdiction d'importation au Basutoland, au Protectorat du Bechuanaland et au Swaziland, de certaines marchandises en provenance de n'importe quel pays européen, à l'exception du Royaume-Uni, de l'Irlande (Eire) et de France, si elles ne sont pas accompagnées d'un certificat d'origine et d'intérêt.

Le certificat d'origine et d'intérêt et la liste des marchandises pour lesquelles ce document n'est pas nécessaire sont les mêmes que pour l'Union Sudafricaine, publiés à la page 186 du « Board of Trade Journal » du 15 février 1940.

Fabricant d'horlogerie

8 3/4", 8 3/4/12", 10 1/2" et nouveaux calibres anti-choc, imperméables et antimagnétiques, rondes et de forme, réglage serré, 10 à 15 secondes au maximum aux positions, en chrom, acier et or 18 carats sont demandés par commandes importantes et suivies.

Faire offres détaillées sous chiffre P 5955 Ab à Publicitas Lausanne.

SOCIÉTÉ SUISSE DES SPIRAUX - GENÈVE

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire

pour le lundi 20 mai 1940, à 16 hres à Neuchâtel
(Buffet de la gare)

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du protocole de la dernière assemblée générale.
2. Rapport de gestion sur l'exercice 1939.
3. Rapport des contrôleurs.
4. Votations sur les conclusions de ces rapports.
5. Nomination du Conseil d'administration.
6. Nomination des contrôleurs.
7. Divers.

Le bilan, le compte de Profits et Pertes et le rapport des contrôleurs sont à la disposition de MM. les actionnaires au siège de la société, Coulouvrenière 40, Genève.

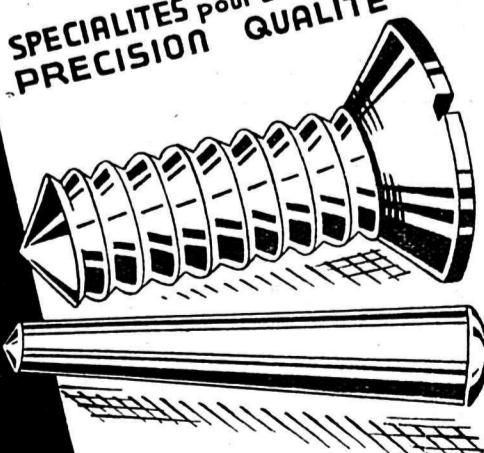
EMPLOYÉ DE FABRICATION

ayant longue pratique, cherche place.

Ecrire sous chiffre P 10471 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Paul DUBOIS
SOCIÉTÉ ANONYME
ST. IMIER SUISSE

SPECIALITÉS pour l'HORLOGERIE
PRÉCISION QUALITÉ



MAISON FONDÉE EN 1881

Postes, Télégraphes et Téléphones**Service postal avec la Norvège**

Les communications postales avec la Norvège sont complètement interrompues. Les envois inscrits de la poste aux lettres, ainsi que les colis postaux à destination de ce pays ne peuvent plus être acceptés par les offices de poste jusqu'à nouvel avis. Les objets de correspondance ordinaires ne peuvent pas non plus être transmis à destination. Ils seront renvoyés à l'origine par l'office d'échange de Bâle 2, expédition des lettres.

La Jamaïque**Restrictions d'importation**

La « Jamaica Gazette » du 5 février 1940 publie le texte d'une ordonnance No. M 67, datée du 1er février, interdisant l'importation en provenance de n'importe quel pays dans l'Île de Jamaïque des marchandises ci-après désignées, sans avoir obtenu au préalable une licence d'importation:

..... 5. Pendules, pendulettes et montres.

**Papier de soie
d'emballage****Papier de soie
exempt de chlore****Papier d'emballage
„Exportation“****P. Gimmi & Cie
„Papyrus“ ST-GALL****Quinquet électrique**

neuf à Fr. 7.50 la pièce. — Tabourets à vis en fer, placet incassable, neuf, à Fr. 10.50 la pièce. — Demandez nos occasions.

R. FERNER, La Chaux-de-Fonds**RETOUCHEUR**

se recommande pour retouches de réglages. Travail consciencieux.

**Offres sous chiffre
P 10494 N à Publicitas
La Chaux-de-Fonds.**

Fabrique de Neuchâtel,
cherche

EMPLOYÉ (E)

très capable, sachant diriger bureau industriel, ayant occupé place analogue.

Offres manuscrites avec curriculum-vita sous chiffre P 2319 N à Publicitas Neuchâtel.

Balancier d'occasion

bon état, vis de 80 m/m, si possible sur socle, est demandé.

Offres sous chiffre P 2318 N à Publicitas Neuchâtel.

CHEF PIERRISTE

Bon organisateur et au courant de la fabrication complète des pierres par procédés modernes, est demandé de suite ou pour date à convenir.

Mécanicien ou horloger-technicien ayant l'habitude de diriger le personnel et de conduire le travail conviendrait également.

Place stable et bien rétribuée.

Faire offres avec références et prétentions de salaires s. chiffre P 10495 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

PIERRES FINES**Véritifages - Amincissages
Lapidages
(Flachschieferie)****A. GIRARD-ROTH****Ernach (lac de Biel)
Téléphone 46
Toutes les spécialités.****On cherche
à acheter**

lots de pierres boussolées rondes et coniques, saphir, rubis et vermeil. Pierres d'horlogerie calibrées. Filières en diamant.

Offres détaillées avec prix sous chiffre L 20931 U à Publicitas Neuchâtel.

TERMINEUR

sérieux, entreprend encore 1 à 2 gr. petites pièces ancre par semaine.

S'adresser sous chiffre P 10473 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

**Caisses
d'emballage**

et articles en bois à la Fabrique de caisses.

L. Jolidon, St-Brais

Tél. 3.45.40

**NOTZ & CO.
BIENNE**
**ACIER
SANDVIK**

Barbados**Restrictions d'importation**

Le supplément de la « Barbados Official Gazette » du 15 janvier 1940 publie le texte d'une ordonnance concernant les restrictions d'importation et d'exportation 1940, datée du 13 janvier, interdisant l'importation à Barbados de toutes marchandises, à moins d'avoir obtenu une licence.

Cette ordonnance annule et remplace l'ordonnance 1939 et la modification de cette ordonnance. (Voir Board of Trade Journal des 11 janvier et 15 février 1940).

Certificats d'origine et d'intérêt

Un supplément de la « Barbados Official Gazette » du 4 janvier 1940 reproduit le texte d'une ordonnance concernant les restrictions d'exportation et d'importation 1939, No. 5, datée du 30 décembre, interdisant l'importation de toutes marchandises à Barbados, en provenance de n'importe quel pays neutre d'Europe autre que l'Irlande (Eire) si les envois ne sont pas accompagnés d'un certificat d'origine et d'intérêt relatif aux marchandises en question.

Ce certificat est identique à celui reproduit dans le « Board of Trade Journal » du 8 février 1940 pour Chypre.

Guyane Britannique**Restrictions d'importation**

La « British Guiana Official Gazette » du 13 janvier 1940 publie le texte d'une ordonnance (Avis No. 37) datée du 10 janvier, interdisant l'importation en Guyane Britannique de toutes marchandises à moins d'avoir obtenu une licence (désignée ci-après sous le nom de « licence d'importation ») qui sera délivré par le Contrôleur des Douanes.

Tout paiement de marchandises dont l'importation a été autorisée conformément à une licence d'importation délivrée selon l'ordonnance ci-dessus mentionnée, devra être effectué dans la monnaie du pays expéditeur des marchandises; le contrôleur des douanes peut cependant, s'il le juge utile, spécifier sur la licence d'importation que le paiement des marchandises doit se faire dans la monnaie d'un autre pays et dans ce cas, le paiement devra être effectué dans la monnaie du pays ainsi désigné.

Australie**Modifications apportées au tarif douanier**

Les décisions suivantes concernant l'application du tarif douanier australien ont été publiées par le Département du Commerce et des Douanes de la Confédération Australienne:

Classification et droits conformes
au tarif douanier préférentiel
britannique

Pos. du tarif Droits

Pendules et pendulettes:

Mouvements à être utilisés dans la fabrication de pendules et pendulettes, en boîtes ou cabinets australiens à condition que les mouvements soient bien vendus dans les boîtes ou cabinets qui les contiennent

N° 404 Franc de douane

Bijouterie:

Pierres en coupe, en V, avec trou, avec bord couteau pour être utilisées dans des compteurs ou instruments enregistreurs

N° 415 (A) (1) Franches de douane

Avis de l'Information Horlogère Suisse
Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

Les créanciers de la maison Goessele, R.F., Singapour

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

D P JWURBSB YKIZSWT

— Nous recherchons les nommés:

Goulder, W. H., ci-devant à Londres,
Minoli, Robert, ci-devant à Biel,
Sesc, Albin, ci-devant à San Sebastian.

Les personnes qui pourraient nous indiquer leur adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

COTES

En raison des circonstances actuelles, aucun cours n'est fourni pour le diamant-boart par les sources compétentes.

Communiqué par:
Maison BASZANGER, GENEVE.

VENTILATION S.A. STÆFA

FONDÉE EN
1890

DÉPOUSSIÉRAGE INDUSTRIEL
AVEC OU SANS FILTRAGE DE L'AIR
RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX PRÉCIEUX
CHAUFFAGE PAR AIR CHAUD
CONDITIONNEMENT DE L'AIR

TÉLÉPHONE 93.01.36

MÉROZ FRÈRES

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Commerce, 5

- Fabrique de pierres en tous genres pour l'horlogerie
- Livraisons rapides

Nouvel arrivage

**Diamant blanc et noir
du Brésil extra-dur**

Tous les diamants industriels

Boart • Carbone • Burins
pour consommation suisse uniquement

BASZANGER

6 RUE DU RHONE GENÈVE RUE DU RHONE 6
TÉLÉPHONE 4.43.54

HÉLIO-ROTO LE PROCÉDÉ D'ILLUSTRATION
DE L'AVENIR POUR CATALOGUES, PROSPECTUS, ETC.

ARTS GRAPHIQUES HAEFELI & CO LA CHAUX-DE-FONDS

ABONNEZ-VOUS à

„La Fédération Horlogère Suisse“

**Journal hebdomadaire
du plus haut intérêt**

Manufacture de boîtes de Montres

V^{ME} P. BOUVIER S.A.

ST URSANNE

TÉL. 5.31.76



MÉTAL CHROMÉ
&
ACIER
INOXYDABLE

TOUTES GRANDEURS



**EXTRA
PLATES**